



Convocation en commission de discipline (pétanque)

Par **boule13**, le **18/01/2012** à **17:32**

Bonjour,

Suite à une altercation avec un autre joueur, je suis convoqué en commission de discipline le 28/01/2012 (griefs reprochés : Tenues incorrectes et agressifs envers un joueur).

Les faits reprochés se sont déroulés le 30/10/2011. Ma convocation a été envoyée le 13/01/2012 et m'est parvenue en recommandé avec AR le 16/01/2012.

Apparemment, conformément à l'article 7 du Code de discipline, elle aurait dû me parvenir au moins 15 jours francs avant la réunion.

Cela peut-il suffire pour annuler la procédure (vice de procédure?).

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

PS : Je suis licencié et suis convoqué à la commission de discipline qui a reçu le rapport de l'arbitre.